



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 décembre 2016

Résultats de l'enquête de représentativité 2016 des organisations syndicales d'orthophonistes libéraux conventionnés avec l'assurance maladie

L'enquête de représentativité des organisations syndicales nationales des orthophonistes a été lancée par un avis publié au Journal officiel du 5 juillet 2016.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures des organisations syndicales a été fixée au 16 août 2016. Un dossier a été déposé dans les délais impartis : il s'agit de la Fédération Nationale des Orthophonistes.

Au terme de la procédure conduite par la Mission Nationale de Contrôle (MNC), la représentativité est acquise pour cette organisation syndicale.

La reconnaissance de la représentativité détermine la participation de cette organisation syndicale aux futures négociations avec l'Assurance maladie.

Contact presse :

Direction de la Sécurité sociale (DSS)

Virginie SAINT-MARC | Tél. 01 40 56 55 14 | virginie.saint-marc@sante.gouv.fr